

*L'association Planning Familial Naturel certifie et fédère les formateurs francophones de la méthode internationale Sensiplan®. Par soucis d'éthique et de clarté, l'association demande que chacun de ces formateurs s'engage à respecter les 10 règles suivantes :*

1. Je déclare être en possession du certificat d'aptitude à former des personnes à la méthode de gestion naturelle de la fertilité Sensiplan, certificat obtenu à l'issue de la formation organisée par le Planning Familial Naturel asbl ou une autre organisation enseignant également la méthode Sensiplan.
2. Je m'efforce d'assister chaque année au module de formation continue, à l'invitation de l'asbl PFN.
3. Je suis membre de l'asbl PFN au travers d'une cotisation mensuelle de minimum 5€ versée sur le compte de l'association, en échange de quoi mon nom et mes coordonnées seront répertoriés sur le site de l'association.
4. Je me revendique d'une association, le PFN, pluraliste, sans couleur politique ni philosophique, sans but lucratif, et ouverte à toute personne, femme ou couple, désirant s'informer ou se former.
5. Je m'engage à informer et à former à la méthode Sensiplan les personnes qui m'en font la demande, sans discrimination et dans les conditions strictement prévues par le PFN ([www.pfn.be](http://www.pfn.be))
6. Je m'engage à m'assurer que chaque personne formée par mes soins ait accès à toute la documentation nécessaire et ait bien compris toutes les étapes de l'apprentissage que je lui dispense, jusqu'au moment où je la considère autonome. Si un échec survient, il ne pourra être attribué ni à la méthode, ni à son enseignement.
7. En tant que formateur à la méthode Sensiplan, je suis habilité à donner des informations sur la gestion naturelle de la fertilité, en aucun cas des avis médicaux. Toute question médicale reste sous la responsabilité des clients eux-mêmes et de leur médecin.
8. En tant que formateur, je peux percevoir des revenus de mes clients ou signer un contrat bénévole avec l'association PFN, selon les dispositions prévues par la loi.
9. Je m'engage à communiquer à l'association PFN lorsque j'y serai invité (à la fin ou en début d'année) le document de statistiques annuelles téléchargeable sur le site [www.pfn.be](http://www.pfn.be)
10. Etant membre adhérent de l'asbl, j'ai la liberté de participer aux Assemblées Générales de celle-ci, auxquelles je serai invité (min 1 fois par an). J'y dispose d'un droit de vote consultatif.

Fait le ..... à .....

Nom, prénom et signature précédée de la mention « lu et approuvé »